

LE CHIFFRE

30 000

C'est le potentiel annuel estimé de chômeurs-créateurs d'entreprise candidats à la micro-finance (épargne, crédit, assurance) en France.

Passer du discours à l'action

Édito

Les entrepreneurs adultes que nous sommes ne sauraient rester démobilisés face au retour en force de la création d'entreprise. Encourager l'audace, la prise de risques, témoigner des nombreuses satisfactions et du plaisir de « créer sa boîte » sont les exigences qui s'imposent aux aînés d'une espèce qui pourrait bien être menacée. Or, le constat est là : il y a environ 400 000 projets de création d'entreprise chaque année en France qui n'aboutissent pas, faute d'un accompagnement approprié et d'une société inculte de l'entreprise ou en rupture avec elle.

Parallèlement, par aspiration ou par obligation, les chômeurs sont deux fois plus **créateurs d'entreprise** que la moyenne des Français. Si l'on vient libérer les forces vives de chacun, un plus grand nombre encore sont susceptibles de devenir créateur de leur entreprise.

« Accompagner ces personnes vulnérables et les doter de la capacité à faire face aux charges de protection des risques. »

Ils nous soutiennent déjà...

Gérard COLLOMB
Sénateur-Maire de Lyon
Président du Grand Lyon

Alain ETCHEGOYEN
Philosophe
Commissaire au Plan

Isidore FARTARIA
Président du groupe
TITEL Holding
Prix spécial du jury des Victoires
nationales des autodidactes 2004

Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Rhône-Alpes

Erik ORSENNA
Académicien

Maria NOWAK
Présidente de l'Association
pour le Droit à l'Initiative
Économique (ADIE)

...

On le sait, le poids des charges sociales et professionnelles participe au découragement des créateurs de très petites entreprises. Pour maîtriser leurs dépenses, nombre d'entre eux renoncent à protéger correctement leur entreprise. Ils se maintiennent ainsi, malgré eux, dans une situation de précarité, alors même que ce projet devait leur permettre d'en sortir. Accompagner ces personnes vulnérables et les doter de la capacité à faire face aux charges de protection des risques, que ce soit de leur personne ou de leurs biens professionnels, tel est le projet de la Fondation pour la **micro-assurance** que nous initions et qui verra le jour en 2006.

La Fondation a vocation à fédérer des sociétés et mutuelles d'assurance et des réseaux d'accompagnement des créateurs d'entreprise (ADIE, France Initiative Réseau, France Active, etc.), mais également des entrepreneurs. J'invite tous ceux que cette initiative et ce projet motiveraient à nous rejoindre dans cette aventure.

Il y a là, j'en suis convaincu, par symétrie avec le micro-crédit, une belle matière pour passer du discours à l'action.

Chaluressement

Bruno ROUSSET
Président du Conseil de Surveillance d'APRIL GROUP
Président de l'Association de Préfiguration de la Fondation
pour la Micro-Assurance

Favoriser l'éclosion des micro-entreprises



Loin des idées reçues, les personnes en situation de vulnérabilité contribuent largement à la dynamique de création de TPE en France. Et avec un taux de succès performant.

Dans une étude prospective sur le style de vie des Français en 2020, Bernard Cathelat imagine l'avènement d'une organisation sociale communautariste au sein de laquelle « on assistera à l'apparition de micro-entreprises de biens ou de services ». Un scénario déjà très avancé en Espagne, en Angleterre et aux États-Unis, qui fait écho au propos de l'économiste Daniel Cohen qui voit « une force en réalité beaucoup plus sourde à l'œuvre : celle de l'explosion des inégalités au sein de chaque groupe socio-culturel ». Loin de s'opposer, ces deux approches apparaissent plutôt, selon Marc Nabeth, spécialiste de la micro-assurance, « comme les conséquences ou les réponses d'une large catégorie de personnes confrontées à la rareté du travail, à la pauvreté et à la précarité ».

UNE ENTREPRISE SUR TROIS CRÉÉE PAR UN CHÔMEUR

Dans le même temps, on mesure qu'avec près de 2,3 millions d'entreprises, 5 millions de personnes en activité, 220 000 créations d'entreprise en 2004, la force de l'impact économique et social des TPE et micro-entreprises est indéniable.

« Et une entreprise créée sur trois est le fait d'un chômeur » rappelle Carole Ringaud, directrice de l'Association de Préfiguration de la Fondation pour la Micro-Assurance. « Contrairement aux idées reçues, leur pérennité est stable dans le temps et 40 % sont encore en activité au bout de cinq, contre 34 % pour les autres entreprises ». Pour une majorité d'entre eux (54 %), il s'agit d'ailleurs de l'aboutissement d'un projet personnel.

Pour autant, « la combinaison, d'une part, d'une offre de produits d'assurance complémentaire standardisée, prenant peu en compte les spécificités des très jeunes entreprises, avec, d'autre part, la recherche par le créateur d'une limitation de ses charges et ainsi le choix par défaut d'une couverture à moindre coût, maintient le créateur dans une situation de fragilité et d'exclusion » précise Carole Ringaud. Ainsi, dans le meilleur des cas, 70 % des créateurs souscrivent une complémentaire santé et 40 % une complémentaire retraite après trois années d'activité.

Face à ce constat de l'exclusion de l'assurance, « la Fondation a pour objet de favoriser et d'accompagner l'éclosion de micro-entreprises par des personnes démunies, en facilitant leur accès à une offre de protection sociale et professionnelle adaptée ». A cet égard, il s'agit « d'alléger le poids de leurs primes d'assurance complémentaire tout en veillant à ce que l'entrepreneur soit correctement protégé » explique la directrice de la Fondation. Objectif : accroître la pérennité de l'entreprise en améliorant la protection du créateur contre les aléas liés au démarrage de son activité en lui proposant une protection (assurances complémentaires sur les biens et la personne), accessible en termes de prix et adaptée à son projet professionnel. « Le dispositif que nous allons mettre en place n'a évidemment pas vocation à se substituer au marché et ne constitue pas un système alternatif d'assurance mais au contraire il permet d'accéder à celui-ci » insiste-t-elle. Ce qui est un grand pas dans un environnement où l'on observe un recentrage de l'activité des acteurs de l'assurance vers des cibles peu risquées.

La micro-assurance, qu'est-ce que c'est ?

Extrêmement répandue et associée aux pays en voie de développement, le concept de micro-assurance est encore inédit en France. Explications.

On en parle beaucoup sans savoir précisément ce que recouvre le terme. Explication : « La micro-assurance s'adresse à des personnes qui ont de faibles revenus. Elle leur propose ainsi une offre de produits d'assurance et de services adaptés en termes de garanties, d'accessibilité, de délais de paiement et de prix. En ce sens, elle s'adresse à une clientèle différente de celle des assureurs traditionnels » explique Carole Ringaud.

La micro-assurance complète, depuis le début des années 1990, l'offre d'épargne et de micro-crédit mise en œuvre dans les pays en développement par les institutions de micro-finance. Si cette offre de micro-finance (épargne, crédit, assurance) n'a pas encore d'équivalent en France, si ce n'est partiellement à travers le micro-crédit proposé par l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), elle y a toute sa place compte tenu de l'explosion du nombre des micro-entreprises.

Ces principes sont notamment de proposer des produits collectifs simples et peu onéreux, définis conjointement par une organisation communautaire et un assureur sur la base d'une relation de confiance et ouverte. Un impératif : accompagner le créateur, valider son projet économique et financier, en premier

ressort, par les réseaux d'aide à la création d'entreprise, de manière à constituer un groupe homogène d'assurés et, enfin, impliquer des créateurs d'entreprise/assurés dans la pérennité du système.

UN SOCLE DE GARANTIES DE BASE

Pour l'heure, l'ébauche de la solution assurantielle envisagée, le contrat d'assurance solidaire, « devrait proposer les garanties de base, regroupées dans un contrat unique, universel et renouvelable sur deux ou trois ans. Le socle des garanties pourrait comprendre la prévoyance, quelques frais de santé, la "multirisques professionnelle" et des réponses relatives à la garantie des prêts ».

Au-delà, « nous entendons offrir un accompagnement complet du créateur intégrant des formations, de la prévention aux risques, des services et son parrainage par un entrepreneur expérimenté en nous appuyant sur un réseau d'experts bénévoles pour informer et former les différents acteurs de la création d'entreprise et les créateurs d'entreprise à l'environnement de l'assurance ». De belles perspectives...